

CARNETS SUR SOL

Un droit détonant

Où il est question de saint faux-nez et d'artillerie bénite.

--

Un peu d'actualité, ça fait vendre

Puisque CSS s'est fait, semble-t-il, une spécialité de la défense des faibles et autres latinistes, autant l'assumer intégralement.

On entend beaucoup, ces jours-ci, dire que Benedettino est coupable d'entêtement, si ce n'est d'endurcissement dans le péché, *non humanum sed diabolicum perseverare* et toutes ces sortes de choses.

Cependant plusieurs subtilités - et la subtilité est toujours un délice - ont échappé aux commentateurs profanes.

Tout d'abord, et c'est le plus important, **la Fraternité Saint Pie X** n'est pas rentrée à la bergerie. Le geste de bonne volonté de Benedictus fait cesser le rapport de force de son côté, l'exclusion, mais ne réintègre pas la communauté impénitente - puisqu'elle ne reconnaît plus le pape en raison du dernier concile (également mis à l'index par les tradis).

Ensuite, **le geste de révocation de la peine d'excommunication** rendrait, à ce que l'on entend ici ou là, impossible toute nouvelle exclusion. Personnellement, je ne connais pas l'article correspondant du CDC

, mais cela ne signifie pas qu'il n'existe pas. Le problème est qu'avec le nombre de faux-nez du Saint-Siège depuis le début des Troubles, il est difficile de croire sur parole : le meilleur service de renseignements du monde ne connaissait pas les déclarations multiples et télévisées de l'évêque usurpateur pardonné, le boss est très chagriné mais ne peut pas non plus lui en vouloir, etc. Cela ne nous paraît pas anormal, on l'a dit, mais ce n'est pas non plus de nature à renforcer la confiance vacillante des marchés éthérés (la cote de l'âme catholique étant malheureusement, en Europe, à son plus bas niveau depuis l'instauration de la Bourse officielle au IVe siècle).

En résumé, et en admettant que le Vatican n'ait pas joué sur la paresse des journalistes dès qu'il faut ouvrir un bouquin pour vérifier une info factuelle (donc en imaginant la chose invraisemblable qu'une sanction levée ne puisse pas être réinfligée), Benediktchen se trouve dans la situation de l'employeur qui, ayant lancé des poursuites judiciaires contre un employé qui a démissionné, a finalement renoncé.

Le monde entier lui reproche de ne pas licencier le salarié qui n'est plus dans sa boutique - et le pauvre pape ne peut rien de ce côté-là... -, et il n'est par ailleurs pas en mesure de reprendre le dossier de poursuite abandonné. Pieds et poings liés. Il doit ressentir, *poverino ei*, les mêmes afflictions qu'Hérode Antipas. Recueillons-nous un instant avec lui.

Copyright : DavidLeMarrec - 2009-02-25 14:15:00